LA REPARTITION DES PRATIQUES A COUVERT ET EN EXTERIEUR

Remarques préliminaires :

Sur le plan pédagogique, et en référence aux programmes d'EPS au collège, il serait souhaitable qu'environ 70 % des enseignements se pratiquent dans des installations couvertes.

Toujours sur le plan de l'efficacité pédagogique, il apparait préférable qu'à chaque groupe d'élèves en EPS corresponde une salle.

En résumé :

Les données recueillies sont exploitables pour 55 enquètes sur 57 recensées soit 96 %

REPARTITION DES PRATIQUES A COUVERT ET EN EXTERIEUR		
	% de pratique à l'intérieur	% de pratique à l'extérieur
Moyenne en Saône et Loire		
Secteur public :	60.6 %	39.7 %
Secteur privé :	44.6 %	55.4 %
Maximum		
Secteur public :	83.5 %	67 %
Secteur privé :	72 %	90 %
Minimum		
Secteur public :	33 %	23 %
Secteur privé :	9.8 %	39 %

Nombre d'établissements qui assurent :	
au moins 70 % de la pratique en EPS à l'intérieur :	9
De 60 à 70 % de leur pratique à l'intérieur :	21
De 50 à 60 % de leur pratique à l'intérieur :	12
De 40 à 50 % de leur pratique à l'intérieur :	4
Moins de 40 % de leur pratique à l'intérieur :	7

Etablissements en difficulté :

11 collèges travaillent en EPS plus de 50 % du temps à l'extérieur

1. R Boyer
2. Les Dimes
3. G Bouthière
4. R Cassin
5. D Niepce
6. En Bagatelle
7. Petit Prétan
8. J Prévert
9. O de la Marche
10. St Dominique
11. Ste Marguerite
12. Ste Marie
13. St Gilbert Montcenis
14. St Gilbert Montceau

Etablissements en grande difficulté :

Dans la situation actuelle, 3 établissements assurent moins de 30 % de leur enseignement d'EPS à l'intérieur :

1. Ste Marguerite
2. St Gilbert Montceau
3. St Gilbert Montcenis

Conclusion :

En guise de référence pédagogique, on peut considérer qu'un établissement moyen (de type collège 600) devrait pouvoir disposer, à temps complet, pour un enseignement en conformité avec l'arrêté des programmes du 18 / 06 / 96 :

- D'une grande salle type gymnase d'environ 1000 m^2 (gymnase trype C)
- D'une petite salle spécialisée (200 à 300 m^2)
- D'installations extérieures pour les sports collectifs et l'athlétisme (5000 m^2)
- D'un accés à une piscine pour des cycles de 10 séances au moins par niveau
- D'accés à des sites de pleine nature de proximité à la journée ou en stage.